



AVIS PUBLIC

ADOPTION D'UN CALENDRIER MODIFIÉ DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ POUR L'ANNÉE 2019

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné, monsieur Mario Grenier, directeur général/secrétaire-trésorier, que, conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec, les membres du conseil de la MRC du Rocher-Percé ont adopté un calendrier modifié des séances ordinaires pour l'année 2019, lors de la séance ordinaire tenue le 17 avril 2019, en y modifiant la date de la tenue de la séance du mois de mai, tel que présenté ci-bas. Ces séances se tiendront à 19 heures, à la salle du conseil de la MRC.

L'horaire des séances est également disponible sur le site internet de la MRC à l'adresse suivante : www.mrcrocherperce.qc.ca

Le mercredi 13 février
Le mercredi 13 mars
Le mercredi 17 avril
Le mercredi 15 mai
Le mercredi 19 juin
Le mercredi 10 juillet
Le mercredi 11 septembre
Le mercredi 9 octobre
Le mercredi 27 novembre
Le mercredi 11 décembre

Donné à Chandler, ce 17^e jour d'avril 2019

Mario Grenier
Directeur général/secrétaire-trésorier